Conseil municipal de BEAUFAI

Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 juillet à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué le 28 juin 2025 s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur NETZER Dominique, Maire, en session ordinaire publique.

- En exercice : 10
- Présents : 8
- Votants : 8

Mme Martine BOUTELET a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. NETZER Dominique, Mme HOLTZAPPEL Geneviève, Mme BOUTELET Martine, Mme Estelle JANICKI, M. LEGEAY Sébastien, M. JEAN Thierry, M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu, M. DEHAIL-HELLEUX Grégory, M. MARÉCHAL Sébastien .

Absents : M. LEREAU-FRANÇOIS Mathieu ; M. MARÉCHAL Sébastien

Séance ouverte à 20h00

Ordre du jour

Délibérations :

- Place de l'Abbé Lambert – devis engazonnement-
- Rénovation façade Ouest église- devis
- Convention TE 61 Led -participation communale
- Fonds d'aide financière individuelle

Informations :

- Assainissement eaux usées
- Devis Clôture sud logement communal
- - déplacement coffrets EP et EDF
- Délai peinture mairie- logement
- Parcelle ZD 6 Passerelle Livet
- Données financières communes

Divers :

Délibérations :

Engazonnement place Abbé LAMBERT

Depuis l'interdiction de traitement des herbes sauvages, une partie de la place de l'abbé Lambert au cœur du village présente un aspect négligé, ce qui a incité Monsieur le Maire à proposer l'engazonnement de cet espace. Le Président du club des jonquilles qui utilise de temps en temps l'espace public n'y voit pas d'inconvénient.

2 devis ont été sollicités

- EMERY PAYSAGE 10 620,00 € TTC
- PJB PAYSAGE 22 360,32 € TTC

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité confie le chantier à l'entreprise EMERY PAYSAGE. Une aire sur revêtement stabilisé pour s'adonner au jeu de boules devra être conservée.

- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Rénovation façade Ouest église- devis

La façade Ouest de l'église Saint-Roch ainsi que les façades du clocher auraient besoin d'être rénovées.
Même si l'église n'est pas classée, il explique avoir pris attache auprès de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci à validé le procédé de rénovation par aérogommage et a fait part de prescriptions particulières sur l'exécution des travaux.
Monsieur Le Maire a consulté trois entreprises spécialisées sur ce type de travail :

- TERH : n'a pas souhaité répondre car trop loin
- SAS GUILET 46 980,87€ TTC
- RTN 66 059,24 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter le devis de SAS GUILLET pour un montant de 46 970,87€ TTC

- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Convention TE 61 Led -participation communale

Monsieur Le Maire informe le conseil de la possibilité de remplacer les ampoules de l'éclairage public du bourg (sodium 150 watts) par des ampoules à LED.

Il indique avoir reçu une proposition de convention du TE 61, 33 candélabres seraient équipés en LED pour un coût de 17 231,62 € TTC, le TE 61 aide la collectivité à hauteur de 10 940,71 €, il reste donc à charge pour la commune après récupération de TVA la somme de 4 260,91 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter la convention du TE 61 pour le remplacement par des leds des ampoules sodium 150 watts de l'éclairage public du bourg, pour un montant de 17 231,62€ TTC.

Autorise le Maire à signer tout documents relatifs à cette décision

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Fonds d'aide financière individuelle

Monsieur Le Maire informe le conseil sur la réception d'un courrier du Conseil départemental pour un appel à contribution.
Il s'agit du fonds solidarité logement (FSL) et du fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD).
Sur la base de 337 habitants :
Notre contribution apporterait un soutien important dans le déploiement de ce dispositif et l'amélioration du service rendu aux administrés susceptible d'en bénéficier.
En ce qui concerne le FSL, le calcul est le suivant 0,70€ par habitant soit un total de 235,90€.
Pour le FAJD, le calcul est le suivant 1,64€ par habitant soit un total de 552,68€

Ce qui fait un total de 788,58€ pour l'ensemble du fonds d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'accepter de verser 235,90€ au titre du FSL
- d'accepter de verser 552,68€ au titre du FAJD
  Soit un total de 788,58€

Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision

Vote : Pour 8 Contre 0 Abstention 0

Informations :

Assainissement eaux usées

Les courriers entre la CDC et l'agence de l' EAU sont mis à disposition des conseillers. Le maire est toujours en interrogation sur un projet de 1,6 M€ en 2018 passé à 5,3 M€ en 2025.
Pour l'agence de l'eau, il en ressort que le maintien en assainissement non collectif sur la commune est le plus pertinent, d'autant que la commune est éligible à une aide de **7 200 € par installation.**

Devis Clôture sud logement communal, déplacement coffrets EP et EDF

Le maire propose de remplacer les 8 m de clôture en panneaux préfabriqués béton (face au logement, sur la gauche)par une clôture reprenant les caractéristiques de celle existante en façade du logement.

2 devis ont été sollicités

- José de Pinho : 7872,20 ht
- Guitton maçonnerie : 8070, 00 ht

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de retenir l' entreprise Pinho pour l'édification de la nouvelle clôture

Avant de lancer ce projet, la mairie souhaite avoir un devis (ENEDIS ;TE61) concernant le déplacement des coffrets situés actuellement en façade de la clôture existante.

Délai peinture mairie- logement

L 'entreprise retenue pour les travaux de peinture sur façades EST et OUEST mairie et SUD logement ne pourra intervenir qu'au premier semestre 2026.

Parcelle ZD 6 Passerelle Livet

Les mains courantes de la passerelle ont été changées,
la commune est en attente de la confection par le syndicat de la Risle d'un abreuvoir pour bovins sur la parcelle ZD 6.

Données financières communes

Les services de la trésorerie nous ont transmis des données sur l'attractivité du territoire pour notre commune au titre de l'année 2024 avec un panel national de comparaison en fonction de la strate de population.

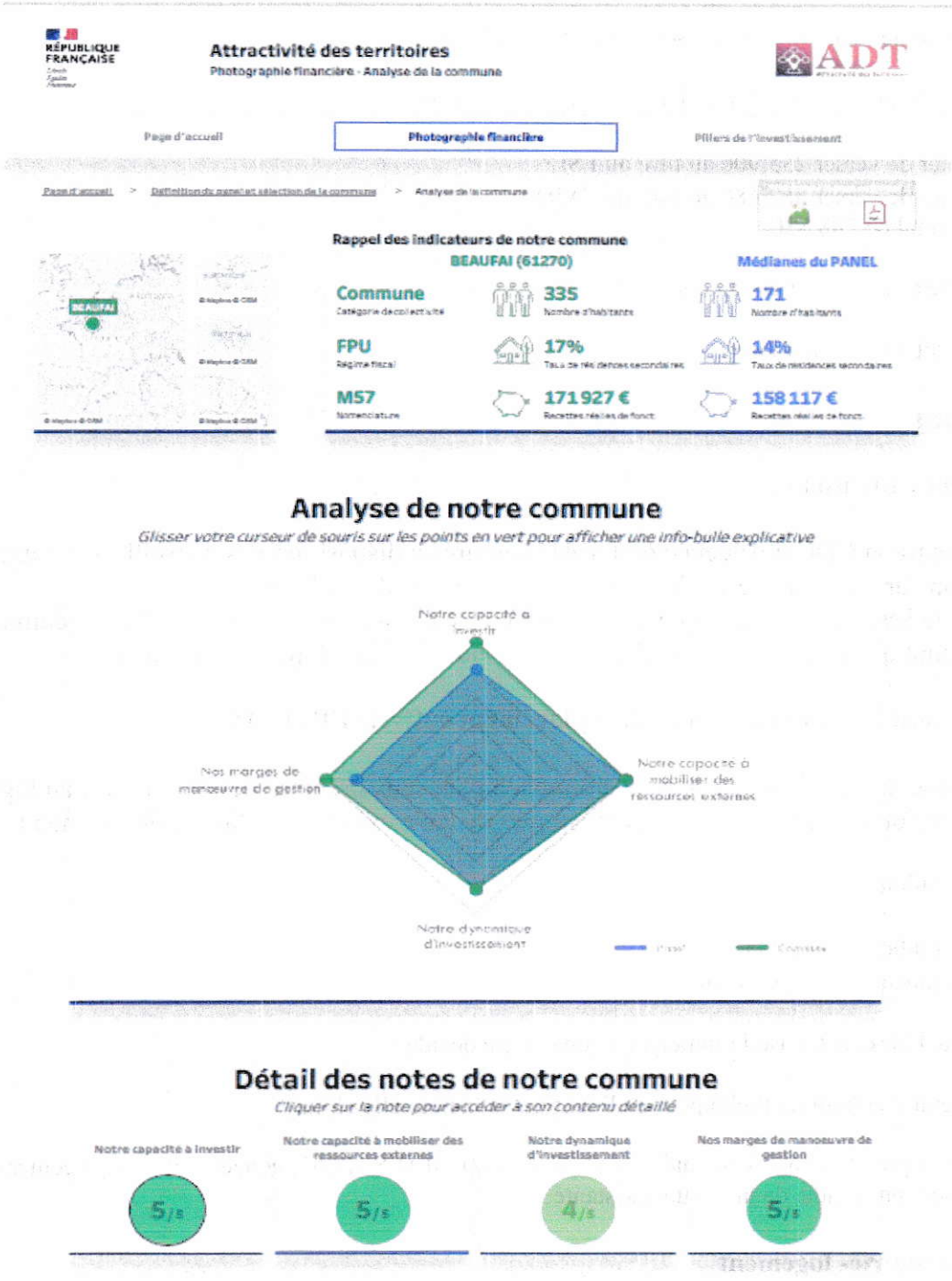

Si vous souhaitez le document complet, adressez vous à la mairie.

La secrétaire de séance **le maire,**